

DU SPORT DE NATURE A L'INNOVATION DES STADES D'EAU VIVE : URBANISATION ET CANOË-KAYAK

Antoine MARSAC,

Université de Paris-Ouest Nanterre- La Défense

L'accroissement de la population urbaine, le développement d'une civilisation des loisirs (Dumazedier, 1962) et l'augmentation du temps libre incitent les acteurs publics à réaliser des aménagements. Ainsi, les Collectivités Territoriales investissent dans le renouvellement des installations sportives. L'accès aux espaces urbains s'est profondément modifié passant d'une fréquentation des sites de plein air à une appropriation des équipements, sur le modèle des stades (Vigneau, 1998). La navigation en canoë-kayak n'échappe pas à cette logique de modernisation des espaces sportifs. Pour appréhender l'innovation spatiale des sports de nature, intéressons-nous aux évolutions en matière de rapport à l'espace de pratique (Corneloup, Pociello, 1994). En France, les clubs de canoë-kayak recherchent les parties spécifiques du réseau hydrographique. Lorsqu'on évoque le canoë-kayak, on se réfère généralement aux descentes de torrents. Il est convenu d'appeler cette pratique « l'eau vive » en référence aux forts courants des rivières alpestres.

Les Stades d'eau vive (S.E.V) constituent une innovation en canoë-kayak¹ car les kayakistes ont surtout l'habitude de naviguer sur les torrents des régions de montagne. Canoës et kayaks sont des embarcations conçues pour explorer les rivières, à partir d'une organisation autonome dans la nature. L'activité renvoie ainsi à l'imaginaire des vacances, au tourisme (Viard, 1990) influençant leur définition des espaces de pratique. Quelle est la place accordée par ces kayakistes à l'innovation dans le domaine des sports de nature dans leur culture de l'activité ? Par-là, il s'agit d'articuler un éclairage historique des pratiques avec les problèmes posés par l'aménagement du territoire, à travers des entretiens menés auprès de pratiquants novices et d'encadrants.

Dans cette perspective, nous serons amenés à explorer la question culturelle, à travers l'apparition des sites artificiels comme le S.E.V de Cergy. Dans le champ de la recherche en S.T.A.P.S, l'analyse des espaces sportifs s'appuie sur la sociologie des organisations ou sur le fonctionnalisme. Ces démarches présentent l'intérêt d'exposer le fonctionnement institutionnel et les régulations dans un équipement sportif. Elles renseignent sur les finalités sociales d'une activité et le caractère innovant de l'offre au sein des espaces de pratiques. En cela, les travaux de Mounet et Darolles (2004) analysent l'activité autour de la mise en tourisme des torrents. Cette appropriation spatiale puis ce passage de la nature à la ville peuvent aussi être envisagés comme des faits ordinaires, à l'instar de la pensée de Norbert Alter (2000) qui considère l'innovation, en soi, comme un processus social complexe.

1. L'invention des sites artificiels

¹ Dans le langage courant, l'eau vive recouvre cet ensemble de pratiques qui se déroulent dans des sites « sauvages » ou aménagés. L'expression désigne autant le sport que le contexte dans lequel naviguent les pagayeurs français depuis plus d'un siècle.

La seconde moitié du XXe siècle est marquée par la spécialisation des sites de canoë-kayak (Mao et Jean Corneloup 2006). Comment passe-t-on de cette libre évolution dans la rivière à la construction d'équipements artificiels dédiés aux activités ludo-sportives ? Par un retour socio-historique sur l'émergence des sites artificiels, il s'agit de montrer comment les stades deviennent peu à peu une innovation ordinaire pour l'eau vive, à la faveur de l'évolution des modes de vie urbains.

1.1. La « construction » des premiers sites d'eau vive

Il faut d'abord délimiter les conditions d'innovation physique des stades d'eau vive. En définissant le milieu de pratique, on en révèle la nature, levant ainsi toute ambiguïté de sens. Dans les espaces de pratiques étudiés, les kayakistes évoluent sur des éléments naturels formés par les courants d'eau vive. Il s'agit ici, d'un élément physique qui est une portion d'eau mise en mouvement sous l'effet de la pesanteur. L'eau vive est également une construction sociale qui désigne des sites dans lesquels le courant est propice à une navigation en kayak. La descente de rivière, le slalom entre les mouvements d'eau d'un torrent, la traversée de courants en aval d'un barrage, la réalisation de figure dans une vague constituent des manières de naviguer en canoë-kayak. Toutes ces pratiques sont réunies autour des termes « site d'eau vive » désignant un ensemble de courants, de rochers. Avec ce développement du canoë, on peut s'interroger sur l'origine de cette expression envisagée comme une construction sociale de la représentation urbaine des cours d'eau par la culture anglo-saxonne qui instaure une dichotomie entre « l'artificiel » et le « sauvage » selon l'idéologie du wilderness. L'expression « eau vive » renvoie à une opposition entre « eau morte » et « eau vivante » s'imposant comme « création » de l'homme. En effet, pour les kayakistes, il apparaît nécessaire d'adapter les conditions de pratique à proximité des villes.

L'invention des sites artificiels de canoë-kayak renvoie au passage d'une navigation en torrent à une pratique dans les aménagements des rivières d'eau vive. L'innovation est ici appréhendée dans le contexte de la spécialisation des espaces sportifs vers la logique des stades où l'accès est régulé (Callède, Menaut, 2007). Cette intervention sur le milieu a pour conséquence d'accentuer la diminution des taux de fréquentation des rivières, dans la mesure où les kayakistes se concentrent sur les stades artificiels urbains au détriment des torrents.

1.2 La première rivière artificielle : une « ère nouvelle »

En 1969, à Vichy, un site artificiel est conçu avec un débit de cinq mètres cubes par seconde, des obstacles et un fond en béton. L'engouement pour ce bassin apparaît comme un paradoxe dans cette région où les torrents sont éloignés des villes. Ainsi, cet espace eau vive est une première car cela oblige les kayakistes à abandonner progressivement leur mode de vie de plein air (le camping au bord de l'eau). Un entraîneur interrogé lors des entretiens menés sur le site qualifie ainsi son impact :

« Il s'agit d'une ère nouvelle pour le canoë-kayak. Auparavant, nous étions aux champs, en pleine ville, cela va forcément changer nos habitudes. Les athlètes devront se discipliner, utiliser des vestiaires pour se changer et ne plus se garer n'importe où. ».

En 2002, cette tendance à la délocalisation a été confirmée par une enquête auprès de 500 kayakistes car 73 % des athlètes de slalom interrogés ont préféré les « *stades situés dans une agglomération* » aux tronçons de rivière situés à l'écart des villes :

« *L'ouverture au grand public vient de toucher tardivement notre activité. Au milieu des années 80 encore, on affirmait que la plupart des sites se trouvaient dans des zones difficiles d'accès (gorges, torrents enclavés)* » remarque un entraîneur.

Ce passage de la rivière, environnement « naturel » et incertain par définition, au milieu domestiqué d'un site entièrement artificiel amorce une « mise en ordre sportive ». En rétablissant son équilibre écologique, les porteurs du projet cherchent la domestication du cours d'eau, dans une perspective d'écologie urbaine. Pour Pigeassou et Chaze (2005), cela se prolonge dans le style de vie des sportifs :

« *La dynamique des activités d'eau vive pendant la période 1985-1995 s'inscrit dans un mouvement d'attraction pour les activités sportives et ludo-sportives de pleine nature. D'une part, la thématique environnementale et la montée du souci écologique ont activé le besoin de contact avec la nature. D'autre part, le désir d'aventure et la soif de réalisation personnelle ont propulsé de nouvelles demandes vers l'univers de la rivière* ».

Pourtant, à Vichy, la programmation des publics s'établit pour les activités compétitives sans prendre en compte d'aménagement ludique. En effet, l'équipement n'a pas été pensé pour les pratiquants de loisir. L'opposition à la pleine nature se ressentait dans les contraintes d'accès à l'eau (institués par le règlement du Centre Omnisports).

De fait, il y eu des oppositions entre la FFCK et une frange traditionaliste des pratiquants qui ne comprenaient pas que l'on se mette à pratiquer en dehors des espaces naturels. Géographiquement, cela se comprend car les lieux de compétition sont situés dans la moitié sud de la France. En effet, à Vichy, il n'y a, au début, pas d'ouverture « grand public » des rivières artificielles car les pratiquants ne bénéficient pas de locaux. Beaudou (1985) s'interroge ainsi sur leur environnement :

« *les aménagements nécessaires à l'accueil du public sont inexistants. Les pratiquants d'eaux vives vont-ils rester les spartiates du sport français ? De véritables stades sont nécessaires à la pratique du slalom en canoë-kayak* ».

L'absence de cahier des charges incarne donc l'invention du concept de rivière artificielle, tant sur le plan de l'ergonomie que de l'accueil des publics près des rivières artificielles (Vignais, 2002). A partir de 1992, les lois d'accès à l'eau lèvent en partie les contraintes spatiales et réglementaires qui restreignaient la pratique et freinaient l'innovation dans le domaine des rivières artificielles. Les kayakistes embarquent désormais dans ces sites adaptés à la navigation de loisirs ou à la compétition

Cependant, dans le même contexte, le réseau hydrographique s'amenuise du fait de l'urbanisation et la pratique n'est plus territorialisée.

2. De la déterritorialisation des activités à l'innovation ordinaire

L'innovation est reçue de manière variées pour les différents types de pratiquants : slalomeurs, freestylers et kayakistes de haute-rivière. Des discours dépréciateurs sur les

aménagements artificiels apparaissent comme des résistances à l'innovation technologique des kayakistes (Trabal, 2001). Dans le même temps, les pratiquants étaient plus de quarante milles à naviguer dans les Stades d'eau vive en 2002 (enquête 2002). Loin d'intéresser tous les kayakistes, ces espaces ludo-sportifs regroupent les sites aménagés pour d'autres sports d'eau vive (nage en eau vive, rafting) en les adaptant aux contraintes temporelles de la ville.

2.1 La genèse des pratiques urbaines dans les stades d'eau vive

L'émergence des Stades d'eau vive entraîne une diversification des modalités de pratique, spécialement en milieu urbain. Il s'agit d'une phase expansionniste du processus d'innovation. L'autonomie du slalom et du freestyle vis-à-vis de la descente de rivière apparaît aujourd'hui comme une dimension déterminante du passage des kayakistes de la nature à la ville. Alter (2000) dans son analyse du processus d'innovation insiste sur les tensions sociales générées par la nouveauté, face aux normes instituées (ici, celles des kayakistes de rivières). Le concept de S.E.V rencontre des résistances :

« *Leur création ne peut en aucun cas remplacer toutes nos belles rivières, pas plus que les rochers d'escalade n'ont la prétention de faire oublier les Alpes ! Cela ne nous fera jamais oublier que des centaines de parcours ont été défigurés par les barrages et le recalibrage des berges.* » pratiquant de kayak de haute rivière (H, 35 ans).

Dès lors, la genèse des Stades d'eau vive en 1991 repose sur un mouvement circulaire passant d'une origine citadine des pionniers vers leur pratique dans les torrents pour revenir dans les espaces urbains. Il désigne le double mouvement de l'urbanisation du sport de nature et de la naturalisation des espaces dans la ville. L'ouverture au grand public accompagne le glissement progressif des rivières des massifs montagneux vers des parcours aménagés. Les sites de pratique se répartissent dans la moitié nord de l'hexagone², rééquilibrant la répartition territoriale des rivières alpestres délaissées par une catégorie de pratiquants (freestylers). Un facteur non négligeable éclaire ce retour des citadins à une nature domestiquée. Le torrent demeure un milieu qui n'a cessé d'être modelé par l'homme et qui fait l'objet d'enjeux environnementaux.

1963-1969 : Conception puis inauguration de la première rivière artificielle à Vichy (03).

1972 : Le slalom devient olympique aux Jeux Olympique de Munich, une rivière artificielle est aménagée à Augsburg.

1992-1993 : Construction et inauguration du 1^{er} Stade d'eau vive dans le centre-ville de Lannion (22).

1999-2000 : Le site de Penrith (reproduisant les caractéristiques du Stade d'eau vive de Lannion) est équipé pour les Jeux Olympique de Sydney.

Chronologie des dates charnières des équipements artificiels de canoë-kayak

Des ingénieurs d'électricité de France (E.D.F) ont développé le concept de S.E.V pour l'étendre aux sites du monde entier (Athènes, Sydney...). Le parcours breton est jugé « innovant » par les kayakistes. Ce pratiquant affirme que l'originalité du site tient au fait qu'on passe rapidement de sa vie professionnelle aux loisirs dans une même aire urbaine : « *On peut pratiquer immédiatement après sa journée de travail car le Stade est près des*

² Saint-Laurent-Blangy (Arras), Cesson-Sévigné (Rennes), Metz, Nancy, Lannion, Lorient...

commodités, il accueille tous les types de pratiquants. » (H, Kayakiste, 36 ans, père de famille, employé de banque). L'innovation réside dans l'ouverture à tous du S.E.V cette proximité du public à leurs lieux de vie.

2.2 L'innovation comme dimension « structurante » des pratiques

Avec la genèse des parcours artificiels d'eau vive naît un dispositif visant à encadrer les pratiquants. En fait, l'afflux des kayakistes dans les torrents s'accompagne d'un réajustement spatial, aux vues des aménagements nécessaires pour guider les pratiquants dans les parcours d'eau vive. Dès lors, la F.F.C.K soutient des dossiers d'aménagements de projets de parcours d'eau vive les plus aboutis. Si l'aménagement d'un stade d'eau vive est la résultante d'une interaction entre un concepteur et des pratiquants, celui-ci ne préexistant pas à l'organisation qui sous-tend ses usages. En d'autres termes, le canoë-kayak se présente comme une activité éclatée dans différentes modalités de pratiques (Lapierre, 1981). Ainsi, on est en droit de se demander si cette pluralité se retrouve dans les lectures de l'espace de pratique. A l'orée des années 1990, ce changement de conceptions de l'activité produite par l'avènement des Stades d'eau vive engendre une concurrence entre la Compagnie nationale du Rhône (C.N.R) et E.D.F (Vignais, 2002). L'innovation ordinaire permet de repenser cette concurrence, en termes de répartition de part de marché mais comme un effet structurant les pratiques ayant un impact sur l'aménagement du territoire, comme dans ce tableau.

	Critères innovants pour les concepteurs	Effets de l'innovation sur la structuration des pratiques
Identification du potentiel innovant	Conceptions variées des sites permettant de pratiquer à la demande, d'améliorer l'offre.	Modification de la conception d'un sport de nature vers un ancrage urbain concurrentiel.
Diffusion et commercialisation du produit	Production du modèle des sites artificiels – concurrence relative entre offreurs (la CNR et EDF créant un marché à partir de 1990). Elargissement des modalités des pratiques.	La diversification des pratiques a un impact sur l'aménagement du territoire impulsé pas la concurrence entre la C.N.R et E.D.F dans les années 1990 régulant une urbanisation
Prise de repères spatiaux dans les sites artificiels	Reproduction du modèle spatial des S.E.V dans des Stations d'eau vive alliant d'autres sports de nature (raft, VTT...) avec le kayak.	Prise de repères pour les pratiquants non-captifs : obstacles du S.E.V, mise en « standard » du site puis norme spatiale

Les trois phases d'innovation dans l'urbanisation

Ce tableau montre que les S.E.V se positionnent dans le marché des sports de nature. Ils se structurent autour d'une diversification de l'offre, comme on va le voir avec le cas de Cergy.

3. Le Stade d'eau vive de Cergy : un cas d'innovation ordinaire

Cette étude de cas permet de prendre la mesure des répercussions de l'innovation sur les modalités de pratiques. Le Stade d'eau vive est un équipement intégré à la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Par conséquent, il permet d'appréhender l'urbanisation des pratiques à partir de la différenciation des modalités opérée par les groupes de kayakistes.

3.1 L'ancrage urbain d'un Stade d'eau vive

Cergy-Pontoise constitue un regroupement de 11 communes présentant un bassin de population de 150 000 habitants, à 30 kilomètres de Paris. Cette Ville a un centre qui se situe au niveau des Étangs. En effet, La ville est présentée au travers de la Base de loisirs et de plein air comme le « poumon vert » du Val d'Oise. Cergy-Pontoise a profité de la volonté des urbanistes et des élus locaux de créer une urbanisation contrôlée apportant à ses habitants emplois, services et loisirs. À l'origine, la Base de plein air et de loisirs de Cergy avait pour vocation de créer l'attractivité qui faisait défaut aux Villes Nouvelles d'Ile de France.

L'agencement par catégorie d'activités est révélateur d'une volonté des gestionnaires d'insérer le kayak dans une zone récréative. Cet indicateur montre qu'ils ciblent un public de proximité : les citoyens de l'agglomération. Pour eux, le S.E.V représente une attraction contrôlée en termes de fréquentation, par la Base de loisirs. La rivière artificielle (nommé Stade d'eau vive) prend la forme d'un équipement de loisirs réglementé dans son accès pour le grand public. Ce terme désigne les populations de pratiquants non licenciés dans des clubs. Il regroupe un ensemble hétérogène tant du point de vue du niveau de navigation que de sa composition sociale. En effet, l'appellation « grand public » renvoie à un « fourre-tout » dans lequel les gestionnaires rassemblent des débutants, des sportifs pratiquant différentes activités de nature, des payeurs de faible niveau technique, des novices et des kayakistes confirmés appartenant à des club. Par conséquent, ce vocable désigne surtout les non-compétiteurs.

Le site artificiel s'inscrit dans un grand ensemble urbain : un espace fermé dans un lieu ouvert. Le Stade d'eau vive avec ses grilles et son accès payant est une enclosure. Dans cette enceinte, au centre de la Base de loisirs de Cergy-Pontoise, il faut réserver pour naviguer pendant un créneau horaire attribué par l'encadrement (moniteurs). L'espace, en tant que site de pratique, n'est pas vu par ces pratiquants comme un stade mais comme un lieu festif, une attraction. Sans réduire l'équipement à un « manège », il semble que la valence des lieux agisse comme révélateur entre différentes conceptions de l'espace. Ainsi, le S.E.V est considéré comme : « *un grand toboggan* », ou « *une piste de rafting* »... Ces expressions composent un versant ludique. Ils rendent compte d'une réception différentielle de l'innovation pour ces novices s'initient dans ce site. Il faut donc maintenant expliquer pourquoi ce public débutant se tourne vers le site artificiel.

3.2 L'ouverture à de nouveaux pratiquants comme forme d'innovation

Le Stade d'eau vive attire le grand public grâce aux aménagements de la Base de loisirs de Cergy-Pontoise à une proximité des lieux de vie. Mais pour un non-spécialiste, il est

difficile d'imaginer qu'une rivière puisse être artificielle et située « presque *aux pieds d'immeubles* », comme le dit cet habitant de Cergy qui évolue devant son quartier. Le caractère artificiel des stades d'eau vive urbains confère un contexte stabilisé aux modalités de pratique qui s'y déroulent. Ces équipements récents amènent des fragments de torrents alpestres au cœur des villes. Il y aurait bien une déterritorialisation. On constate en second lieu une pratique ludique plus accessible dans les Stades d'eau vive et la rupture avec les habitudes des kayakistes (du fait des pratiques ludiques en milieu artificiel). L'essence originelle de l'activité qui se fonde sur la découverte de la nature se voit transformée. L'approche pédagogique dans les Stades d'eau vive se déscolarise tout en s'autonomisant des fondements de la descente de rivière (démonstration des responsables des écoles de pagaie).

Ainsi, le canoë-kayak peut être envisagé comme la construction permanente de pratiques nouvelles, passant d'un déplacement dans la nature à la recherche d'un style. Il faut alors rapprocher cette situation des préoccupations des kayakistes eux-mêmes qui s'organisent en groupes de pratiquants. Ces agrégations sociales se définissent par l'appartenance à une entité délimitée (clubs, groupes de pairs) située dans une agglomération. En effet, les payeurs se différencient entre eux. Il y a les kayakistes engagés sur des modalités de pratique plus anciennes (descente de rivière, tourisme). Le renouvellement de l'appellation des pratiques pose le problème de la définition des activités sportives. Le freestyle apparaît comme une nouvelle modalité de pratique émergeant en France à partir de 1994.

Les stades d'eau vive redessinent alors les lignes géographiques des stades d'eau vive et participent à la diversification des pratiques (Ohl, 2007). Les appellations ne sont pas à relier à des groupes sociaux comme on pourrait le supposer. Des groupements transitoires subsistent entre athlètes de slalom et grand public. Ils se réunissent au S.E.V pour l'entraînement de freestyle revendiquant leur appartenance à un « *Team* ». Dans ces deux cas, l'appellation du groupe provisoire correspond à un type de rapport à l'espace. Celui-ci privilégie l'innovation en termes d'aménagements de l'espace avec des obstacles amovibles. Pour les « *slalomeurs* », il s'agit du bassin, espace normé par l'installation de portes de slalom. Les Riders avec les spots se démarquent des équipements de compétition de cette relation à l'espace de pratique. Ces derniers reproduisent l'opposition ascétisme/ hédonisme. De cette manière, le ludisme revendiqué par les adeptes du freestyle dénote une volonté de se démarquer des autres kayakistes. Le Stade d'eau vive de Cergy devient également un haut-lieu des compétitions et de l'initiation. Aujourd'hui, à la lumière de nos observations, les kayakistes de slalom auraient tendance à davantage fréquenter le Stade d'eau vive pour apprendre à naviguer, à proximité de leur domicile.

En revanche, les « *Puristes* », pratiquants les plus attachés aux torrents, considèrent que le Stade d'eau vive constitue une forme de rivière « *prête à payer* », un « *bassin skate parc* »³. Les encadrants de Stade d'eau vive concourent à insérer les pratiquants dans un dispositif contrôlant les pratiques. La prééminence de normes se diffuse dans l'activité auprès des débutants (grand public). Le S.E.V peut dans certains cas constituer un substitut aux torrents de montagne désertés par les pratiquants mais cette tendance comporte des limites.

3.3 L'innovation au service de la structuration des pratiques au S.E.V de Cergy ?

L'enquête sur les parties du site que fréquentent les personnes observées (espaces de références pour la navigation, lieux de vie...) permet d'approfondir la notion de rapport à

³ Interview d'Éric Deguil, *Canoë-kayak magazine*, 206, août-septembre 2008, p. 46.

l'espace. Lorsqu'on les interroge sur les cours d'eau qu'ils ont descendus, on s'aperçoit qu'ils citent en majorité des bassins artificiels comme site de référence. Or on ne peut opposer systématiquement la navigation en torrent et la pratique sur les espaces artificiels car certains kayakistes restituent les valeurs du plein air dans leur activité sur les sites urbains. En effet, ces derniers s'organisent en groupe pour assurer la sécurité malgré le repli individuel de pratiquants de loisirs.

Les kayakistes adeptes des rivières reprochent aux kayakistes de Cergy ce qu'ils appellent une « *démarche de consommation* ». Cette forme de stigmatisation fonctionne sur la théorie de la différenciation des pratiquants. Ces derniers naviguent sur les espaces artificiels et ne connaissent pas ce qu'ils appellent la « *culture du plein air* ». Elle participe à construire des moments atypiques. Pour autant, ces instants se situent lors de vacances, de week-ends et apparaissent comme des expériences partagées entre pratiquants.

En se répétant pendant des périodes d'activités scolaires ou professionnelles, la navigation en Stade d'eau vive est conçue par les participants comme une unité de temps et de lieu. A contrario, une descente de torrents est fondée sur l'itinérance qui tend à se perpétuer. En effet, aux incursions se déroulant lors d'activités dans la nature s'oppose un temps où la proximité du site au domicile révèle l'importance d'une urbanisation des pratiques.

La station d'eau vive comme modèle d'innovation permet d'articuler la demande d'une pratique en milieu naturel et l'offre des sites artificiels. Selon Eric Bouchet (2008) : « *les structures artificielles tentent en fait de reproduire les conditions de pratiques en site naturel, tout en facilitant les évolutions en proposant des niveaux de pratiques variés et sécurisés* ».

Il existe donc une volonté de rester en milieu artificiel. C'est en particulier chez les jeunes adeptes de freestyle que se manifeste cette tendance de manière significative.

Pour interpréter ce phénomène ambivalent, on avancera que l'innovation réside dans la conception de nouveaux principes proches de caractéristiques rencontrées dans le système d'analyse du danger :

« L'environnement d'un système est constitué de tout ce qui est extérieur à la frontière, à l'enveloppe préalablement définie. Il peut être actif (pouvant agir sur le système) et/ou passif (le système peut agir sur lui). Un système peut être ouvert ou fermé sur son environnement. Pour vivre, un système doit forcément échanger, donc générer des dysfonctionnements. » (Soulé, 2004⁴).

Conclusion

Si l'activité s'enracine historiquement en rivière, aujourd'hui, elle ne s'y réduit plus car des sites artificiels en ville ont été créés tel le Stade d'eau vive de Cergy-Pontoise. Avec

⁴ citant PERILHON P., PENALVA J.M., COUDOUNEAU L., DOS SANTOS J., LESBATS M., DUTUIT Y., 1993, Développement d'un Modèle de Référence en Sciences du Danger, 1er colloque international des Cindyniques, Cannes.

l'avènement de ces sites artificiels, il s'agit d'une récréation de la nature pouvant exister uniquement dans le rapport à la montagne. L'urbanisation produit de la différenciation. Une nouvelle territorialité commence à spécialiser la pratique, là où l'organisation en rivière pouvait être la moins forte. Les torrents, jadis mythifiés, se dotent d'une charge touristique.

Mais le torrent « *sauvage* » sur lequel les promoteurs du canoë ont développé l'activité n'est plus. Aujourd'hui, l'urbanisation de ce sport de nature se systématisé. Dès lors, le kayak devient un sport du quotidien, même si le propre des descentes de rivière est de s'extraire des routines de la vie urbaine. En somme, l'activité devient le moyen de valoriser les écosystèmes d'une ville et ses espaces « naturels » et le pratiquant recherche le plaisir immédiat. Ces deux facettes n'apparaissent plus contradictoires dans les orientations dues à la massification du sport et à une exploitation touristique des rivières. Mais dans la segmentation des publics pour les projets de Stades d'eau vive, les activités touristiques seront-elles placées sur le « même pied d'égalité » que le sport de compétition ?

Bibliographie

ALTER N., 2000, *L'innovation ordinaire*, Presses Universitaires de France, Paris.

BEURNIAUX L., 2007, Les stades d'eau vive, solution béton du développement ? *Canoë-kayak Magazine*, 200, Lyon. pp. 58-60.

BAUDOU A., 1985. « Les bassins de slalom en canoë-kayak », *Culture technique*, 11, 315-323.

BOUCHET E., 2008, L'itinérance innovante in Berthelot Libera, Jean Corneloup (dir) *L'itinérance du tour au détour, figure contemporaine des pratiques récréatives de nature*, ed. du Fournel, L'argentièrre la Bessée. pp. 83-88.

CALLÈDE J-P., MENAUT A., 2007, *Les logiques spatiales de l'innovation sportive*, M.S.HA, Bordeaux.

CHAZAUD P., 2004. *Management du tourisme et des loisirs sportifs de pleine nature*. Presses Universitaires du sport, Voiron.

CORNELOUP J., POCIELLO, C. 1994. *Les idéologies de la nature et la demande sociale des citadins*. Rapport de recherche au Ministère de l'environnement, Centre de Recherche sur les Cultures Sportives, Paris.

DAROLLES J. M., MOUNET J. P., 1997, *Canoë, eau vive, tourisme*. ed. A.F.I.T, Paris.

DUMAZEDIER J., 1962, *Vers une civilisation du loisir ?* Seuil, Paris.

LAPIERRE A., 1981. *Sports de pleine nature et pratiques sociales, analyse socioculturelle du canoë-kayak et de l'escalade*. Mémoire de session pour le diplôme de l'I.N.S.E.P, Paris.

MAO P., CORNELOUP, J. « Le canoë-kayak dans les gorges de l'Ardèche », *Loisirs et société*, 2006, n°34, pp. 73-91.

MARSAC A., 2007. Les usages de parcours artificiels d'eau vive en canoë-kayak : de l'accès à l'eau à la diffusion urbaine de la pratique, in Corneloup, J. (dir.). *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature, contribution à la diffusion et au partage de la connaissance*. ed. du Fournel, L'argentière la Bessée.

OHL F., 2007. « Les loisirs sportifs de nature confrontés aux transformations des sciences sociales et des pratiques culturelles » in Corneloup, J. (sous la dir. de). *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature, contribution à la diffusion et au partage de la connaissance*. ed. du Fournel, L'argentière la Bessée.

PIGEASSOU C., CHAZE, J. P. « La rivière comme nouvel espace d'aventure : variations sur les usages et les enjeux de pratiques sportives, de loisir et de tourisme ». in Bernard, N. 2005, *Le nautisme, acteurs, pratiques et territoires*. Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

SOULÉ B., 2004, *Sport d'hiver et de sécurité. De l'analyse des risques aux enjeux de leur gestion*, l'Harmattan, Paris.

2002, Enquête Espace eau vive, APEEV, Parc des eaux vives, Huningue.

TRABAL P., 2001, *Les résistances sociales aux innovations technologiques en canoë-kayak*. Rapport de recherche du laboratoire de sociologie de l'I.N.S.E.P, Paris.

VIARD J., 1990. *Le tiers espace. ou la nature entre ville et campagne*. Méridiens-Klienskieck, Paris.

VIGNAIS L., « L'innovation structurante des espaces eaux vives ». in Bessy O., Hillairet D. (dir.) 2002. *Les espaces sportifs innovants*. Tome 1, Presses Universitaires du Sport, Voiron.

VIGNEAU F., 1998. *Les espaces du sport*. Presses Universitaires de France, Paris.